



Réponse du Conseil d'Etat à une motion populaire

Motion populaire Blaise Fasel / Andy Genoud / Thérèse Luchinger /
Dominic Tschümperlin / Damiano Lepori-Gauthier

2014-GC-3

Pour freiner l'endettement des jeunes

I. Réponse du Conseil d'Etat

Rapport du 3 septembre 2013 relatif à la prévention de l'endettement des jeunes

Par un postulat déposé et développé le 15 décembre 2010 par les députés Eric Collomb et Eric Menoud, le Conseil d'Etat avait été invité à définir les différents profils de personnes endettées dans le canton de Fribourg, à initier une politique d'éducation, d'information et de sensibilisation destinée aux adolescents et adolescentes ainsi qu'aux jeunes adultes, et à intégrer la thématique du budget et de l'endettement des jeunes dans le cadre de l'instruction secondaire et professionnelle.

Suite à l'acceptation de ce postulat par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a produit un rapport (2013-DSAS-1). Ce dernier traite de manière approfondie les sujets tels que la mesure et l'analyse de la problématique du surendettement, l'état des lieux des mesures existantes ainsi que le plan d'action 2013–2016 pour un renforcement de la politique cantonale de prévention et de lutte contre le surendettement des particuliers. Le thème de l'endettement des jeunes y est examiné et développé en détail.

Etudes réalisées

Des études réalisées par la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse et basées sur des échantillons de 500 jeunes environ montrent que la relation entre les jeunes et l'argent n'est pas si catastrophique¹. Environ deux tiers des jeunes interrogés n'ont pas de dettes. Pour ceux qui en ont contractées, elles s'élèvent à quelques centaines de francs. Le niveau de formation est déterminant. En effet, 14,5% des jeunes adultes n'ayant terminé que l'école obligatoire ont des découverts ou arriérés critiques et 10,8% sont à risque d'endettement sévère. Ces taux ne sont respectivement que de 10% et 4,7% chez les jeunes au bénéfice d'une formation secondaire du deuxième degré et diminuent même jusqu'à 2,9% et 1,4% parmi les jeunes adultes de formation tertiaire.

Début juin 2014, l'étude Juvenir 3.0 de la Fondation Jacobs révèle l'image d'une jeunesse suisse qui se montre prudente et économe dans sa gestion de l'argent². Selon elle, les jeunes sont pourvus de moyens financiers suffisants et gèrent leur argent de manière responsable. Cette étude nous apprend aussi que plus de la moitié des jeunes ayant entre 15 et 21 ans sont encore entièrement dépendants de leurs parents et ne doivent assumer eux-mêmes que leurs achats coup de cœur. En

¹ Streuli E., *Verschuldung junger Erwachsener – Zusammenfassung wichtiger Ergebnisse*, Basel, Juin 2007. Streuli E., Steiner O., Mattes C., Shenton F., *Eigenes Geld – Fremdes Geld, Jugendverschuldung in Basel Stadt*, Basel, 2008.

² Etude Juvenir 3.0 effectuée par la société Prognos pour le compte de la Fondation Jacobs, *L'argent, un sujet sans importance?*, Zürich, Juin 2014

conclusion, l'étude Juvenir 3.0 démontre que l'idée, sujette à de nombreux débats et volontiers répercutée par les médias, selon laquelle les jeunes Suisses sont dans un état d'endettement toujours plus grave, n'est pas confirmée.

Les jeunes : public-cible

Les élèves des écoles du secondaire du deuxième degré constituent un public-cible particulièrement intéressant à atteindre en matière de prévention. En effet, la grande majorité des personnes en formation (notamment professionnelle) ont entre 15 et 20 ans. Ces élèves sont potentiellement concernés par des grandes étapes de vie, des moments charnières, à savoir la majorité, l'indépendance financière voire l'accueil d'un enfant. Les premières expériences de gestion de son propre budget se font généralement durant ces moments-là et il est primordial que les jeunes soient conscients des risques qui les guettent et qu'ils puissent, par eux-mêmes, faire des choix judicieux en fonction des moyens dont ils disposent. Il est dès lors important de porter une attention particulière à ces jeunes, de mettre à leur disposition des informations concrètes et utiles, ainsi que de leur faire connaître les ressources qui sont à leur disposition en cas de besoin.

Actions des gymnases, des écoles de culture générale et des écoles de commerce

Le programme du cours d'introduction à l'économie et au droit donné aux élèves de première année gymnasiale, de troisième année d'école de culture générale et durant l'entier de la formation en école de commerce comprend plusieurs éléments permettant d'aborder la question de l'endettement comme par exemple le budget, la tenue de comptabilité ou l'endettement public.

La thématique de l'endettement et de la gestion d'un budget peut être approfondie en cas de besoin ou selon le souhait des élèves ou du corps enseignant. Elle est traitée selon la libre appréciation de chaque établissement par le biais, notamment, de conférences-théâtres, de journées thématiques, d'interventions extérieures, de travaux de maturité ou de rencontres de témoins.

Le corps enseignant, les maîtres de classe et les directions d'école sont en tout temps à disposition des élèves pour répondre à leurs questions ou pour les soutenir en cas de problèmes ou de difficultés. Les responsables de la médiation sont formés et très présents dans les écoles ; ils accueillent de temps à autres des élèves qui leur parlent de surendettement. Leurs problèmes d'argent sont souvent liés à d'autres soucis, notamment familiaux.

Les écoles mettent à disposition des élèves et de leurs parents les coordonnées des différents services cantonaux concernés comme celui des subsides de formation par exemple.

Actions des écoles professionnelles

Concernant les professions qui en sont dotées selon les exigences fédérales (ordonnances de formations et ordonnances spécifiques), le programme d'enseignement de la culture générale (eCG) comprend déjà de nombreuses parts consacrées à la gestion financière et à la prévention de l'endettement :

- > Thème 1 (1^{re} année) : Gestion du budget, 3 périodes
- > Thème 2 (1^{re} année) : Les poursuites, 2 périodes
- > Thème 4 (2^e année) : Le budget familial, 3 périodes
- > Thème 6 (2^e année) : Epargne et placements, 3 périodes
- > Thème 6 (2^e année) : Crédits, cartes de crédits et garanties, 3 périodes
- > Thème 6 (2^e année) : Endettement des jeunes, 3 périodes
- > Thème 7 (3^e année) : Financement d'un véhicule, 4 périodes

- > Thème 7 (3^e année) : Coûts d'utilisation d'un véhicule, 4 périodes
- > Thème 10 (3^e année) : Les working-poor, 3 périodes
- > Thème 11 (4^e année) : Le chômage et ses conséquences, 3 périodes
- > Thème 11 (4^e année) : Le budget de mise en ménage, 3 périodes

Le programme d'eCG permet d'approfondir si nécessaire ces sujets que les enseignants savent essentiels pour les jeunes.

Les « obligations publiques et administratives auxquelles les jeunes sont et seront confrontés » sont également traitées par le programme d'eCG (environ 30 périodes) : assurances maladies et accident, assurances sociales, impôts, assurances privées, assurances des véhicules, contrat de bail.

Au final, le nombre d'heures consacrées spécifiquement à cette thématique est de plus de 60 périodes au minimum.

Pour les professions commerciales qui ne sont pas soumises à l'eCG (apprentissage dans les domaines du commerce et de la vente), ces deux thèmes sont également largement traités dans les branches suivantes : économie et société, économie politique et économie d'entreprise.

Actions de Caritas

Dans le cadre d'un projet pilote mandaté par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), les écoles et autres structures du domaine de la formation professionnelle peuvent s'inscrire auprès de Caritas Fribourg pour organiser des interventions de sensibilisation à l'intention de leurs élèves.

En effet, depuis 2011, la DSAS a décidé d'intensifier sa collaboration avec Caritas Fribourg en lui attribuant un mandat supplémentaire pour la prévention de l'endettement auprès des jeunes au moyen de cours de sensibilisation.

L'objectif pour la rentrée scolaire 2013/14 était que la moitié environ des élèves de deuxième année inscrits dans les écoles professionnelles bénéficie de cours de sensibilisation et de prévention sur les problèmes liés à l'endettement. Dès la rentrée scolaire 2014/15, Caritas interviendra dans l'ensemble des classes de deuxième année.

En 2012, près de 20 000 francs ont été versés à Caritas Fribourg par le Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif. Afin de poursuivre le projet « Prévention de l'endettement auprès des jeunes » et pour que la moitié des classes de deuxième année des écoles professionnelles bénéficie de cours de sensibilisation, la DSAS s'est engagée en 2013 pour un montant de 25 000 francs versés via ce Fonds. Pour atteindre l'ensemble des classes de deuxième année, 50 000 francs par an seront versés à Caritas Fribourg en 2014, 2015 et 2016.

Des programmes scolaires déjà chargés

L'enseignement relatif à la thématique de la prévention de l'endettement, évoquée par les motionnaires, est déjà au programme des écoles du secondaire du deuxième degré.

Il n'est pas possible, malgré l'importance des sujets et l'intérêt manifesté, d'ajouter des cours mensuels supplémentaires spécifiquement liés à l'autogestion financière et économique au programme sans que cela n'ait de répercussions négatives sur les autres branches enseignées. Le renforcement d'une thématique déjà présente se ferait par conséquent au détriment d'autres aspects également importants.

D'une manière générale, les écoles du secondaire du deuxième degré ne peuvent répondre à tous les problèmes de société qui se posent de plus en plus nombreux et qui touchent particulièrement les jeunes (alcool, accidents de la route, sida, drogues, ...) en intégrant systématiquement de nouveaux cours au programme.

De plus, comme prévu dans le premier objectif du plan d'action 2013–2016 du Conseil d'Etat, les écoles du secondaire du deuxième degré participeront à la prévention du surendettement en distribuant à leurs élèves des brochures de sensibilisation, calibrées en fonction des moments critiques du parcours de vie, actuellement en préparation à la DSAS.

A noter encore qu'une motion implique une modification de loi. Or, aucune discipline d'enseignement ne fait l'objet d'un article de loi (sous réserve de l'enseignement confessionnel pour l'école obligatoire, en raison de la Constitution, et de l'éducation physique, régie par le droit fédéral) ; les disciplines relèvent des plans d'étude. La motion n'est dès lors pas un instrument approprié pour le but recherché.

Conclusion

L'endettement des jeunes étant d'une part d'ores et déjà traité dans les écoles du secondaire du deuxième degré et un renforcement de la prévention étant prévu d'autre part, le Conseil d'Etat propose de rejeter la présente motion.

Le Conseil d'Etat tient néanmoins à féliciter les jeunes auteurs de cette motion pour leur engagement civique et reconnaît dans leur implication l'intérêt dont ils font preuve envers ce thème sensible et d'actualité.

30 juin 2014

- > *Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages XXXss.*